



BUREAU COMMUNAUTAIRE

18 octobre 2010

COMPTE RENDU DE REUNION

Membres présents

Gérard VOLPATTI, Pascal LEHONGRE, Yves ROCHETTE, Jean-Jacques CHOLET, Moïse LEVASSEUR, Jean-Yves HILLION, Mauricette PERLY, Marc VANCAEYZEELE, Céline MIRAUX, Pascal JOLLY, Jean-Claude MARY, Jean-Luc PIEDNOIR, Guillaume GUIBET.

Membres absents/excusés

André TURC, Cécile CARON, Christian LE DENMAT, Marcel BENY.

★★★★

Rapport B 10 / 10 / 199

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables

Achat et installation d'un générateur photovoltaïque - (Mme DESGARDIN – dossier n° 194)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'attribuer une subvention de 750 € à Mme DESGARDIN pour l'achat et l'installation d'un générateur photovoltaïque à SAINT-VINCENT DES BOIS,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

Rapport B 10 / 10 / 200

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables
Achat et installation d'une centrale photovoltaïque – Melle MONEYRON et M. RHINO (dossier n° 207)

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- D'attribuer une subvention de 750 € à Melle MONEYRON et M. RHINO pour l'achat et l'installation d'une centrale photovoltaïque à VILLIERS-EN-DESOEUVRE,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

Rapport B 10 / 10 / 201

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables
Achat et installation d'un chauffe-eau solaire – M. de MONICAULT (dossier n° 155)

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- D'attribuer une subvention de 750 € à M. de MONICAULT pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau solaire à CROISY-SUR-EURE,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

Rapport B 10 / 10 / 202

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables
Achat et installation de panneaux photovoltaïques – M. Mme LE GUINIO (dossier n° 176)

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- D'attribuer une subvention de 750 € à M. Mme LE GUINIO pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à SAINT-MARCEL,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

Rapport B 10 / 10 / 203

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables Achat et installation de panneaux photovoltaïques – M. LE DENMAT (dossier n° 176)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'attribuer une subvention de 750 € à M. LE DENMAT pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à PACY-SUR-EURE,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

Rapport B 10 / 10 / 204

Adaptation du dispositif d'aide à l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'apporter les modifications suivantes au dispositif d'aide à l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables, à savoir :
-
- **Energie solaire thermique (pour particuliers, dans leur résidence principale) : INCHANGE.**
(Pour mémoire : Chauffe-eau solaires individuels et chauffe-eau solaires combinés : le montant de l'aide de la Région est égal aux dépenses non éligibles au crédit d'impôt dans la limite de 1500 €.)
- **Energie solaire thermique (à usage collectif) : INCHANGE.**
(Pour mémoire : Installation solaire collective : Aide forfaitaire de la Région de 350 € par m² de capteur solaire, dans la limite d'un plafond d'intervention de 80% du coût hors taxe de l'investissement.)
- **Equipements de chauffage au bois (pour les particuliers, dans leur résidence principale) : INCHANGE.**
(Pour mémoire :
Chaudières centrale bois : Le montant de l'aide de la Région est égal aux dépenses non éligibles au crédit d'impôt dans la limite 2100 €. L'équipement doit avoir un rendement supérieur à 75% pour un chargement manuel, ou 80% pour un chargement automatique.
Appareils indépendants (poêles ou assimilés) : Le montant de l'aide de la Région est égal aux dépenses non éligibles au crédit d'impôt dans la limite de 300 € pour les appareils ayant un rendement compris entre 75% et 85%, et de 380 € pour ceux ayant un rendement supérieur ou égal à 85%.)

- Equipements chauffage au bois (usage collectif) : **INCHANGE**
(Pour mémoire : Installation chauffage au bois à usage collectif : Aide de la Région aux études de faisabilité et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage 30% du cout HT de l'étude. Aide de la Région à l'investissement 30% du cout HT.)
- Energie solaire photovoltaïque (pour les particuliers, dans leur résidence principale) : Installations solaires photovoltaïques : **L'aide de la CAPE est supprimée**
(Pour mémoire : Le montant de l'aide de la Région est égal aux dépenses non éligibles au crédit d'impôt dans la limite de 1500 €.)
- Energie solaire photovoltaïque (usage collectif) : Installations solaires photovoltaïques collectives: **L'aide de la CAPE est supprimée**
(Pour mémoire : Aide de la région aux études de faisabilité 30% du coût HT de l'étude pour la mise en place d'un système solaire photovoltaïque. Aide forfaitaire de la Région de 2 € par watt crête pour les installations raccordées au réseau électrique.)

Rapport B 10 / 10 / 205

Renouvellement de la convention avec l'association Eure Solaire

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'approuver les termes du projet de convention, joint au rapport, relatif à un partenariat avec Eure Solaire dans le cadre d'animations éco-pédagogiques sur le thème des énergies renouvelables, suite au changement de présidence de l'association,
- D'autoriser le Président à signer cette convention à intervenir avec l'association Eure Solaire.

Rapport B 10 / 10 / 206

Modification du dispositif d'aide à la mise en valeur des petits patrimoines bâtis et naturels

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'approuver les modifications apportées au dispositif d'aide à la mise en valeur des petits patrimoines bâtis et naturels sur le territoire de la CAPE, en intégrant les projets de type agroforesterie dans le dispositif « vergers »,
- D'approuver le règlement d'application joint au rapport,
- D'autoriser le Président et/ou son représentant à signer les attributions et tous documents afférents à la mise en œuvre (arrêté, notification, convention) et la promotion de ce dispositif d'intervention.

Rapport B 10 / 10 / 207

Marché n° 2010-038 « location longue durée d'engins de chantier de travaux publics pour le service eau régie directe » - autorisation de signature du marché

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'autoriser le Président à signer le marché n° 2010/038 de travaux de location longue durée d'engins de chantier de travaux publics pour le service eau régie directe, avec la société ATLOC (85600 MONTAIGU), pour un montant mensuel de 2 494,38 € HT soit 2 983,28 € TTC ce qui représente un montant total, sur 38 mois d'exécution de marché, de 94 786,44 € HT soit 113 364,58 € TTC.

Rapport B 10 / 10 / 208

Gestion des effectifs – création de postes

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- De créer les postes suivants :

- ***Dans le cadre d'avancements de grade 2010 :***

Siège :

1 poste **d'attaché Principal** (temps complet)

Compétence culture :

2 postes d'**Adjoint du patrimoine de première classe** (temps complet)

Compétence Enfance :

1 poste d'**Educatrice chef de jeunes enfants** (temps complet)

- ***Dans le cadre de réussite à concours :***

1 poste d'**adjoint administratif de première classe** (temps complet)

- ***Dans le cadre de la gestion courante :***

Compétence transports :

1 poste d'**adjoint administratif de deuxième classe** (temps complet)

Rapport B 10 / 10 / 209

Enseignement musical : conventions CAPE / Association Familiale de Gasny et CAPE / ARPEGE – année 2010/2011

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'approuver les nouvelles modalités d'attribution de subvention pour les associations de musique de Pacy-sur-Eure et de Gasny,
- D'approuver les projets de convention joints au rapport,
- D'autoriser le Président à signer une convention avec l'association ARPEGE de Pacy-sur-Eure, pour un montant maximum de 30 998 € (en fonction du nombre d'élèves), pour l'année 2010-2011, qui fera l'objet de deux versements,
- D'autoriser le Président à signer une convention avec l'association familiale de Gasny, pour un montant maximum de 14 725 € (en fonction du nombre d'élèves et des critères prévus dans la convention), pour l'année 2010-2011 qui fera l'objet de deux versements.

Rapport B 10 / 10 / 210

Programmation 2011 des travaux d'assainissement

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- De valider la proposition de programmation des investissements sur la compétence Assainissement, telle que jointe au rapport,
- De solliciter les subventions auprès des financeurs.

Rapport B 10 / 10 / 211

Programmation 2011 des investissements Eau potable

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- De valider la proposition de programmation des investissements sur la compétence Eau potable pour l'année 2011, telle que jointe au rapport,
- De solliciter les subventions auprès des financeurs.

Rapport B 10 / 10 / 212

Conventions EPF Normandie / CAPE / société SYSNAV – portage immobilier

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- D'approuver les projets de convention de portage et d'occupation entre l'EPF Normandie et la CAPE et d'autoriser le Président à les signer,
- D'approuver les projets de convention de portage et d'occupation entre la société SYSNAV et la CAPE et d'autoriser le Président à les signer.

Conseil Communautaire du 15 novembre 2010 - Rapport du Président

Arrêt du SCOT de la CAPE

Le Bureau prend connaissance des éléments de ce dossier et émet un avis favorable, à l'unanimité, sur l'ensemble des documents s'y rapportant :

- Rapport du Président,
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Document d'Orientations Générales (DOG),
- Rapport de présentation,
- Annexe au rapport de présentation: bilan de concertation.

Ce dossier sera soumis au vote du Conseil Communautaire, le 15 novembre 2010.

Le Président,

Gérard VOLPATTI.